



FOOTBALL

Règles particulières

Article 1

La durée des rencontres est de 2 x 30 minutes et ce pour tous les matches quand les équipes disputent une rencontre par jour.

Dans le cas où des équipes jouent deux matches par jour, la durée des rencontres est aussi de 2 x 30 minutes.

A l'issue de chaque rencontre de poule et quelque soit le résultat final, on procèdera à l'exécution de tirs au but (voir les modalités dans l'alinéa ci-dessous). Le résultat de cette épreuve des tirs au but sera pris en compte uniquement pour départager les équipes qui seraient à égalité de points à la fin des rencontres de poules (voir ci-dessous l'article 5).

Lors des demi-finales croisées, de la finale pour les 1^{ère} et 2^{ème} places et de tous les matches de classement, en cas d'égalité à la fin du temps réglementaire, on procèdera directement à l'exécution de 5 tirs au but : 5 joueurs (pas de joueur exclus) différents tireront les tirs au but jusqu'à ce qu'une équipe prenne l'avantage. En cas d'égalité après les 5 premiers tirs au but, on continuera avec les autres joueurs jusqu'à ce qu'une équipe prenne l'avantage.

Article 2 A

- Le nombre maximum de joueurs pour l'ensemble du tournoi est fixé à 22.
- Le nombre minimum de joueurs pour engager une équipe au tournoi de Football des Jeux de la FISEC est fixé à 15. En cours de compétition, si par suite de blessures ou d'autres évènements, le nombre de joueurs d'une équipe était inférieur à 15, cette équipe pourrait poursuivre la compétition.
- L'entraîneur pourra choisir 18 joueurs à inscrire sur la feuille de match. Ces joueurs doivent appartenir à la liste "contrôle d'identité", avec les noms des joueurs et leur numéro de vareuse, remise au Bureau de contrôle lors de l'arrivée de la délégation.
- La liste "contrôle d'identité" doit être présentée à l'organisateur ou à l'OTI 15 minutes au plus tard avant chaque match.

Article 2B

En cas de non-respect de l'article 2A, le forfait pour la rencontre sera appliqué.

Article 3

5 remplacements sont autorisés par match. Les joueurs remplaçants (4 joueurs de champ + 1 gardien) peuvent entrer au jeu tout au long de la partie. Un joueur remplacé ne peut revenir au jeu. Le gardien doit remplacer le gardien (5^{ème} remplacement)

Article 4 – Attribution des points en poule ou en formule championnat

Pour le classement, le décompte des points se fait de la façon suivante-.

- match gagné : 3 points.
- match nul : 1 point.
- match perdu : 0 point.

Article 5 – Egalité entre des équipes en poule ou en formule championnat

5.1 En cas d'égalité entre deux équipes, le résultat du match entre ces deux équipes détermine le classement. Si ces deux équipes ont fait match nul, l'équipe qui aura remporté l'épreuve des tirs au but sera classée avant l'autre.

5.2 En cas d'égalité entre plus de deux équipes, un second classement sera établi prenant en compte uniquement les résultats des matches entre ces équipes à égalité.

5.3 Si après ce second classement, deux équipes sont encore à égalité, elles seront départagées par le résultat de l'épreuve des tirs au but (voir 5.1.1 ci-dessus).

5.4 Si après ce second classement, plus de deux équipes sont encore à égalité, elles seront départagées par l'épreuve des tirs au but. Si une équipe a remporté l'ensemble des épreuves des tirs au but, elle sera classée avant les autres. Dans ce cas, les équipes qui resteraient à égalité seront départagées en reprenant la procédure depuis 5.1.

5.5. Si plus de deux équipes sont toujours à égalité, on prendra en compte pour les départager dans l'ordre suivant :

- la différence des buts calculée uniquement sur les matches disputés entre ces équipes,
- la différence des buts calculée sur l'ensemble des matches disputés,
- le goal-average général par division

5.6 Si, en utilisant les critères ci-dessus, à tout moment le nombre d'équipes à égalité est réduit à deux, la procédure prévue au 5.1 ci-dessus est appliquée.

5.7 Si, en utilisant les critères ci-dessus, à tout moment le nombre d'équipes à égalité est supérieur à deux, la procédure prévue ci-dessus au 5.4 est répétée.

5.8 Exception: S'il y a seulement trois équipes dans un groupe et qu'elles ne peuvent être départagées suivant les étapes prévues ci-dessus (le goal average par division est identique), le classement sera alors déterminé par le nombre total de buts marqués.

En cas de nouvelle égalité, on procèdera à un tirage au sort.

Article 6

Un joueur exclu ne peut être remplacé. Toute exclusion définitive élimine le joueur pour le match et le suspend pour la rencontre suivante.

Deux avertissements (carton jaune) dans la même rencontre entraînent une exclusion définitive pour le restant du match et la suspension pour la rencontre suivante.

Trois avertissements dans des rencontres différentes entraînent la suspension pour le match suivant.

Article 7

Les ballons N° 5, conformes au règlement de FIFA, sont fournis par le pays organisateur.

Article 8

A l'exception des modalités fixées ci-dessus, le règlement de la FIFA est d'application.

Article 9

Les cas, non prévus au présent règlement, seront tranchés par la Commission Technique Internationale.